

**Commentaires de la MRC de Témiscamingue sur
le projet de réserve de biodiversité du lac Opasatica**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

24 mai 2007

Présentation du Témiscamingue

- ↵ **Population** : 19 610 personnes, 20 municipalités et un territoire non organisé, 4 communautés algonquines;
- ↵ **Principales activités économiques** : agriculture, forêt, tourisme;
- ↵ **Agriculture** : 1 281 kilomètres carrés de terres « zonées agricoles ». Les principales productions sont l'élevage laitier et bovin. La valeur des terres a beaucoup augmenté passant de 316 \$ l'hectare en 2001 à 785 \$ l'hectare en 2007. Les défis sont : la commercialisation, le financement, la transformation locale et l'établissement des jeunes;
- ↵ **Forêt** : C'est une forêt mélangée produisant chaque année 2 043 000 mètres cubes de bois. La forêt privée (853 km²) est détenue à 85 % par des témiscamiens. La forêt municipale (226 km²) est gérée et aménagée par quatorze (14) municipalités. La grande forêt publique (17 584 km²) est gérée essentiellement par quatre (4) compagnies : Tembec, Commonwealth Plywood, Domtar et Norbord. Les défis sont : maintien des emplois, accès à la ressource pour les PME et les communautés, adaptation des normes à la réalité régionale;
- ↵ **Tourisme** : chasse, pêche et activités sportives en plein air, paysages, fêtes populaires (Rodéo du camion et Foire gourmande), sites historiques (Fort Témiscamingue) et plusieurs sites naturels. Les défis sont la consolidation (exemple : Baie Gillies, motoneige) et le développement (exemples : sentiers VTT, parc Opémican).

Le projet de réserve de biodiversité du lac Opasatica

Le territoire proposé a une superficie de 245 kilomètres carrés (moins de 1% est situé dans la MRC de Témiscamingue, le reste est situé dans la ville de Rouyn-Noranda). Dans les deux (2) km² situés au Témiscamingue, il n'y a pas d'utilisateurs ou d'éléments exceptionnels justifiant une aire protégée. En conséquence, **il est proposé au BAPE d'exclure la MRC de Témiscamingue du projet de réserve de biodiversité du lac Opasatica** pour les raisons suivantes :

- une si petite superficie ne remet pas en cause le projet d'aire protégée;
- il sera difficile d'intéresser des représentants témiscamiens à siéger sur le futur comité de conservation pour moins de 1% de l'aire protégée. Or, il n'est pas acceptable qu'une partie de la MRC soit gérée par un comité sur lequel siège seulement des gens de l'extérieur ;
- les limites proposées pour l'aire protégée du lac Opasatica ne seraient pas conformes au Schéma d'aménagement⁽¹⁾ de la MRC de Témiscamingue et aux positions passées du BAPE sur les découpages administratifs⁽²⁾.

⁽¹⁾ **Extrait du schéma d'aménagement de la MRC de Témiscamingue :**

« Harmoniser la limite des découpages administratifs sous-régionaux des ministères et des mandataires du gouvernement avec les limites du territoire de la MRC afin de réunir les centres de décision et limiter le nombre d'intervenants sur le territoire de la MRC de Témiscamingue. »

⁽²⁾ **Extrait du rapport de la Commission sur la protection des forêts (page 201) :**

« Le manque d'harmonisation entre le MFO et les MRC sur les questions d'aménagement du territoire a retenu l'attention de la Commission. Ainsi, le MFO base ses décisions sur des unités de gestion dont les limites territoriales ne respectent pas celles des MRC. Cette pratique anachronique par rapport à celles adoptées par d'autres ministères, est un irritant pour les gens des régions. »

Angliers

Béarn

Belleterre

Duhamel-Ouest

Fugèreville

Guérin

Kipawa

Laforce

Laniel (TNO)

Latulipe-et-
Gaboury

Laverlochère

Lorrainville

Moffet

Nédélec

Notre-Dame-
du-Nord

Rémigny

St-Bruno-
de-Guigues

St-Édouard-
de-Fabre

St-Eugène-
de-Guigues

Témiscaming

Ville-Marie

Aires protégées

Définition, explication et localisation des aires protégées

☞ MRC de Témiscamingue



Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819-629-2829

Télécopieur : 819-629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

AIDE-MÉMOIRE SUR LES AIRES PROTÉGÉES (TABLEAU 1)

Catégories	Définition	Exemple	Superficie moyenne	Activités permises	Consultation et officialisation
Réserve écologique	Territoire désigné pour des fins de conservation, de recherches ou pour sauver des espèces menacées.	Malakisis	30 km ²	Travaux de recherche et visites avec l'autorisation du ministère de l'Environnement.	C'est le ministère de l'Environnement qui propose les sites. Ceux-ci doivent être conformes au Schéma d'aménagement. Pas de consultation publique.
Parc national Parc provincial	Territoire protégé pour les générations actuelles et futures.	Parc de la Gatineau Aiguebelle	266 km ²	Ouvert au public. Les activités permises sont déterminées par le gestionnaire du parc. Pas d'exploitation forestière, minière et hydroélectrique.	C'est Patrimoine Canada et la Société Faune et Parcs qui proposent les sites. Ceux-ci sont soumis à une consultation publique.
Monument naturel Lieu historique national	Territoire d'intérêt naturel ou culturel protégé à cause de sa rareté, de sa représentativité ou de son importance.	Rocher Percé Fort-Témiscamingue	1 km ²	Ouvert au public. Les activités permises sont déterminées par le gestionnaire du parc. Pas d'exploitation forestière, minière et hydroélectrique.	
Habitat faunique	Territoire désigné pour maintenir l'habitat d'une espèce.	Ravage de chevreuils de Mattawa	13 km ²	Toute activité visant à favoriser la faune est autorisée.	C'est la Société Faune et Parcs qui désigne les sites (dépend de la densité d'animaux). Il n'y a pas de consultation publique.
Paysage protégé	Territoire où la nature et les activités humaines ont créé un paysage exceptionnel au niveau esthétique, écologique ou culturel.	Escarpement du Niagara		Tourisme et activités récréatives. Maintien des activités traditionnelles.	Consultation menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
Aire protégée de ressources naturelles gérée	Territoire naturel non touché par l'homme et conservé aux fins de la biodiversité.	Héronnière	0,5 km ²	Les activités humaines sont minimales afin de ne pas perturber le milieu.	C'est la Société Faune et Parcs qui désigne les sites. Il n'y a pas de consultation publique.
Forêts exceptionnelles (<i>écosystème forestier exceptionnel</i>)	<u>Forêt ancienne</u> : Non modifiée par l'homme, plusieurs vieux arbres debout ou couchés. <u>Forêt refuge</u> : Forêt qui abrite une espèce menacée. <u>Forêt rare</u> : Forêt qui n'est pas commune dans la région.	Île Mann Pointe au Vin	1 km ²	En forêt publique, les activités forestières et les chemins sont interdits. Les activités minières peuvent être interdites.	N'importe qui peut soumettre un projet. C'est le MRN qui officialise les sites, après consultation des municipalités et des compagnies forestières.

Note :

En tout, il y a 24 catégories d'aires protégées. Les réserves fauniques, les zecs, les pourvoiries à droits exclusifs et les forêts d'enseignement et de recherche ne sont pas des aires protégées.

AIDE-MÉMOIRE SUR LES AIRES PROTÉGÉES (TABLEAU 2)

Les premières aires protégées ont été créées par le gouvernement, il y a 30 ans : c'était les réserves écologiques. Il y en a maintenant 69. Le premier parc provincial a été créé en 1979, il y a maintenant 23. La première forêt exceptionnelle a été créée par le MRN en 2001, il y en a maintenant 104. Le gouvernement a fixé à 8 % du territoire la superficie que doivent occuper les aires protégées pour l'ensemble du Québec. Il n'y a pas d'objectif fixé par région ou par MRC. Chaque ministère continue à identifier des aires protégées selon ses besoins.

Cependant, avec la Stratégie sur les aires protégées, le gouvernement a défini quatre (4) nouvelles catégories d'aires protégées :

- Réserve de biodiversité;
- Réserve aquatique;
- Réserve naturelle;
- Paysage protégé.

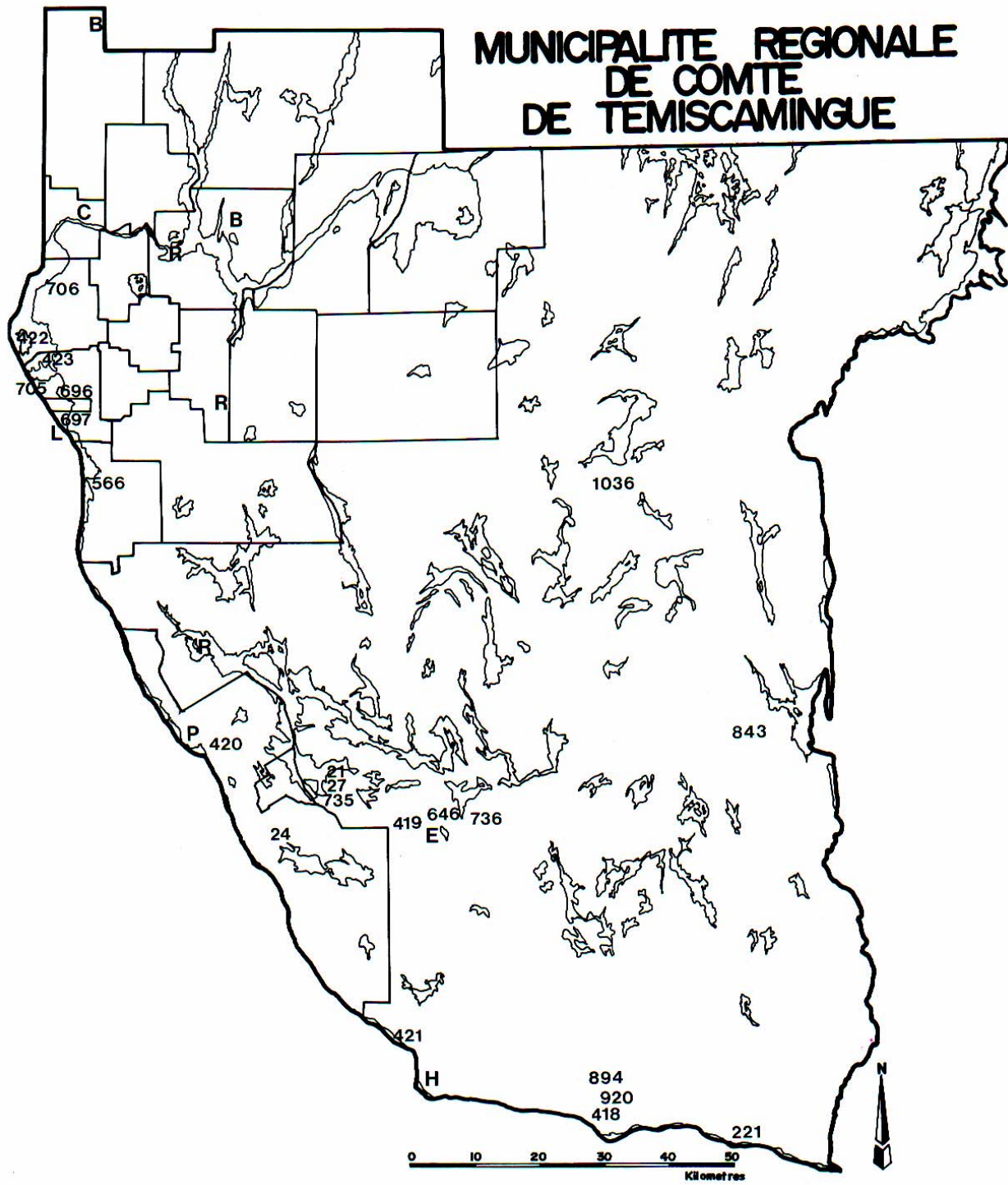
Le gouvernement a demandé au ministère de l'Environnement en 2000 de diviser le Québec en onze (11) provinces naturelles et d'établir un calendrier pour identifier des aires protégées qui se classeraient dans les quatre (4) catégories ci-dessus et qui permettraient d'atteindre le 8 %. Pour le Témiscamingue, l'identification des aires protégées se fait d'abord pour la « Moitié Nord » selon le tableau ci-dessous. L'identification des aires protégées dans la « Moitié Sud » du Témiscamingue est prévue quelques années plus tard en suivant les mêmes étapes.

Étapes de mise en place (réserves de biodiversité, réserves aquatiques, réserves naturelles, paysages protégés)	Échéancier MRCT	
	Partie Nord	Partie Sud
Sites proposés par la population et les organismes.	<i>Automne 2002</i>	<i>Été 2005</i>
Sites proposés par le gouvernement.	<i>2003-2005</i>	<i>Automne 2006</i>
Consultation publique menée par le BAPE.	<i>2004-2008</i>	<i>2008-2011</i>
Officialisation des sites par le gouvernement.	<i>2005-2009</i>	<i>2009-2013</i>

AIDE-MÉMOIRE SUR LES AIRES PROTÉGÉES (TABLEAU 3)

Catégories	Nom du site	Tenure		Superficie (en kilomètres carrés)		
		Publique	Privée	Officialisée	En projet	
Réserve écologique (E)	Malakisis	X		30,35		
Parc provincial (P)	Opémican	X			304	
Réserve de biodiversité (B)	Lac Des Quinze	X			158,6	
	Lac Opasatica	X			1,7	
	Rivière Dumoine	X			621	
	Lac des Loups	X			407	
	Lac Marin	X			146	
	Ravage de chevreuils de Mattawa	X			128	
Lieu historique national (L)	Fort-Témiscamingue	X		0,3		
Habitat faunique (H)	Ravage de chevreuils de Mattawa	X		18,0		
Site protégé par une charte d'organisme privé (C)	Propriété de Robert C. Gennings (Notre-Dame-du-Nord)		X	0,1		
Aire protégée de ressources naturelles gérée (R)	Cinq (5) colonies d'oiseaux (lac Des Quinze à Angliers et lac Vulsine à Fugèreville)	X		2,0		
	Deux (2) héronnières (lac Kipawa)	X		1,4		
Forêts exceptionnelles	Forêts anciennes :					
	➤ Lac Brontosauve (n° 1036)	X			0,6	
	➤ Baie Latour (n° 21)	X		0,2		
	➤ Lac Kipawa (baie Jawbone) (n° 27)	X		2,2		
	➤ Lac Cottentré (n° 419)	X		1,5		
	➤ Petit lac Beauchêne (n° 735)	X		0,5		
	➤ Lac Richelieu (n° 736)	X		1,2		
	➤ Lac Malakisis (n° 646)	X		0,3		
	➤ Ruisseau McDonald (n° 894)	X			0,8	
	➤ Lac Percival (n° 920)	X		3,5		
	➤ Ruisseau Plassez (n° 843)	X		0,7		
	➤ Lac Taggart (n° 24)	X			0,4	
	Forêts rares :					
	➤ Lac Saint-Cirque (n° 221)	X			2,3	
	➤ Rivière Maganasipi (n° 418)	X			0,1	
	➤ Lac Témiscamingue (n° 420)	X			0,1	
	➤ Lac La Cave (n° 421)	X			0,1	
	➤ Rocher à l'Original (Fabre) (n° 566)		X	0,04		
	Forêts refuges :					
	➤ Île Mann (Saint-Bruno-de-Guigues) (n° 422)		X	1,2		
	➤ Baie Trépanier (Saint-Bruno-de-Guigues) (n° 423)		X	0,2		
	➤ Pointe au Vin (Ville-Marie / Duhamel-Ouest) (n° 696)		X	0,2		
	➤ Pointe Chabot (Duhamel-Ouest) (n° 697)		X	0,1		
	➤ Baie Paulson (Saint-Bruno-de-Guigues) (n° 706)		X	0,1		
	➤ Île Brisseau (Duhamel-Ouest) (n° 705)	X			0,1	
		TOTAL			64,09 (0,3 % de la MRCT)	1 770,8 (9,2 % de la MRCT)

PLAN DE LOCALISATION DES AIRES PROTÉGÉES



AIDE-MÉMOIRE SUR LES AIRES PROTÉGÉES (TABLEAU 4)

Région	Superficie totale (km ²)	Superficie protégée en 2005 (km ²)	Pourcentage protégé en 2005
Île de Montréal	500	63	12,6 %
Côte Nord	299 364	26 045	8,7 %
Région de Québec	19 286	1 659	8,6 %
Lanaudière	13 452	834	6,2 %
Nord-du-Québec	840 178	51 251	6,1 %
Abitibi	45 503	2 331	5,1 %
Bas-St-Laurent	22 382	917	4,1 %
Laurentides	21 494	773	3,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	103 901	3 532	3,4 %
Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	20 315	548	2,7 %
Montérégie	11 006	242	2,2 %
Cantons de l'Est	10 112	202	2,0 %
Chaudière-Appalaches	15 034	285	1,9 %
Outaouais	32 714	556	1,7 %
Mauricie-Bois-Francs	46 648	700	1,5 %
Témiscamingue	19 244	64	0,3 %
Île de Laval	245	1	0,2 %
TOTAL	1 521 378	90 003	5,9 %



Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819-629-2829

Télexcopieur : 819-629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

(MRCT 6 décembre 2006 / fa)